Accompagnant éducatif petite enfance ep1, ep3 pour l'acquisition de l'agrément assistant(e) maternel(le) (3320M)

seules les épreuves EP1 et EP3 devront être présentées.
En faisant ce choix, vous ne pouvez pas obtenir le diplôme
une attestation vous sera délivrée après les épreuves, quelles que soient les notes obtenues

CAP AEPE code 3320M

Je suis
ASSISTANTE MATERNELLE
et je souhaite prolonger mon agrément de 5 ou 10 ans

Catégorie candidat :
AUTRE INDIVIDUEL

Situation à l'inscription :
ASSISTANTE MATERNELLE

Forme de passage :
GLOBALE

Choix option EP3:

Avec projet ? Je me présente le jour de l'épreuve avec mon projet personnel portant sur ma pratique professionnelle. Je passe uniquement la partie orale

ou

Sans projet ? Je choisis de passer l'épreuve entière, en composant sur un sujet national sans lien avec mon activité professsionnelle personnelle puis je suis interrogée sur à partir de ce sujet.

JUSTIFICATIFS

A enregistrer sur CYCLADES suite à l'inscription à l'examen dans les "documents justificatifs"

Quels documents pour justifier mon inscription ?
-Confirmation d'inscription (à verser sur CYCLADES)

-Copie de mon agrémant (à envoyer par courrier)

JUSTIFICATIFS DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

A fournir le jour de passage de l'épreuve EP1/EP3

-Mon agrément actuel pour justifier EP1 et EP3

DUREE DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL ?

Mon agrément actuel vaut justificatif de formation professionnelle.
A fournir au moment de l'inscription

EP1 FICHES D'ACTIVITES 1 ET 2 :

QUAND DOIS-JE REMETTRE LES FICHES ?
Le jour de l'épreuve, les apporter en trois exemplaires complétés et identiques

Si j'ai choisi EP3 AVEC PROJET :

QUAND DOIS-JE REMETTRE LE PROJET ?
Le jour de l'épreuve, l'apporter en trois exemplaires (aide sur le site de l'académie de Bordeaux)